

Remplace SIA 112/1:2004

Nachhaltiges Bauen – Hochbau – Verständigungsnorm zu SIA 112

Construction durable – Bâtiment **Norme de compréhension à la norme SIA 112**

112/1

Numéro de référence
SN 530112/1:2017 fr

Valable dès: 2017-09-01

Éditeur
Société suisse des ingénieurs
et des architectes
Case postale, CH-8027 Zurich

Dans la présente publication, on a constamment choisi la forme masculine pour les désignations de personnes et de fonctions. Les désignations s'appliquent toutefois aux femmes comme aux hommes.

Les rectificatifs éventuels concernant la présente publication sont disponibles sur www.sia.ch/correctif.

La SIA décline toute responsabilité en cas de dommages qui pourraient survenir du fait de l'utilisation ou de l'application de la présente publication.

TABLE DES MATIÈRES

	Page		Page
Avant-propos	4	Annexe B (informative)	
0 Domaine d'application	5	Critères du domaine B – Économie	26
0.1 Délimitation	5	B.1 Site	26
0.2 Références normatives	5	B.2 Équilibre	27
1 Terminologie	6	B.3 Densification	28
1.1 Généralités	6	B.4 Commercialisation	29
1.2 Acteurs	6	B.5 Innovation	30
1.3 Phases selon SIA 112	7	B.6 Capacité d'agir	31
1.4 Zone	8	B.7 Coût du cycle de vie	32
2 Introduction	9	Annexe C (informative)	
2.1 Application	9	Critères du domaine C – Environnement	33
2.2 Détermination des objectifs	9	C.1 Mobilité	33
3 Questions clés	11	C.2 Suffisance	34
3.1 Où?	11	C.3 Biodiversité	35
3.2 Quoi?	12	C.4 Durabilité	36
3.3 Pour qui?	13	C.5 Cycles des matières	37
3.4 Comment?	14	C.6 Construction	38
3.5 Combien?	15	C.7 Exploitation	39
4 Domaines et groupes de critères	16	Annexe D (informative)	
4.1 Commentaires sur le domaine A – Société	16	Étendue des prestations en référence à SIA 112	40
4.2 Commentaires sur le domaine B – Économie	17	D.1 Commentaires	40
4.3 Commentaires sur le domaine C – Environnement	18	D.2 Acteurs	41
		D.3 Documents et prestations	41
Annexe A (informative)		Annexe E (informative)	
Critères du domaine A – Société	19	Index des termes	48
A.1 Infrastructure	19		
A.2 Solidarité	20		
A.3 Contacts sociaux	21		
A.4 Utilisation	22		
A.5 Aménagement	23		
A.6 Bien-être	24		
A.7 Participation	25		

AVANT-PROPOS

La Constitution fédérale mentionne explicitement le développement durable comme l'un des buts de la Confédération suisse. La Stratégie pour le développement durable (SDD) du Conseil fédéral attribue un rôle important à la construction durable. La présente norme contribue à la mise en œuvre des champs d'action nationaux formulés dans ladite stratégie et s'aligne ainsi sur les 17 objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals SDG) de l'Agenda 2030.

La construction durable représente davantage que le traitement de différents critères dans les domaines de la société, de l'économie et de l'environnement. Elle se fonde sur une réflexion en réseau, porteuse d'avenir elle résout des conflits d'objectifs et cherche des synergies entre des critères parfois divergents. Seule une vision d'ensemble permet de fixer des priorités à temps et ainsi de développer des solutions durables.

La recommandation SIA 112/1:2004 *Construction durable – Bâtiment* s'est avérée constituer un instrument d'une importance fondamentale pour la compréhension et la planification de constructions durables dans le secteur du bâtiment. La commission a décidé de conserver ses qualités tout en abordant la complexité de la construction durable par l'introduction de questions clés de portée générale. Cette approche favorise également une vision globale du processus de planification.

La présente norme s'adresse aux investisseurs publics, professionnels et privés, aux maîtres d'ouvrage ainsi qu'aux parties impliquées dans la planification de bâtiments. Afin d'assurer une faisabilité optimale et une bonne mise en œuvre des objectifs fixés en termes de durabilité, la norme vise à impliquer aussi tôt que possible les architectes/ingénieurs chargés de la planification dans le développement et le processus décisionnel des projets. Le catalogue des objectifs visés a été maintenu et ses contenus ont été mis à jour. Les standards de durabilité et les modèles de certification basés sur la structure de la norme SIA 112/1 peuvent la compléter avec des grandeurs mesurables. Les normes européennes (EN) sur le développement durable complètent la norme SIA 112/1 au niveau de la méthodologie d'évaluation de la durabilité des bâtiments. Mais compte tenu de la nature du sujet traité, il restera toujours des critères non mesurables et non généralisables.

La présente norme ne constitue pas en elle-même une réglementation reconnue en matière de construction. En tant que norme de compréhension, elle constitue la base pour la détermination des objectifs et des prestations de construction durable qui doivent en découler. Pour former la base d'un contrat, une sélection pertinente des critères et objectifs doit être effectuée en fonction de chaque projet de construction et les prestations décrites qui en découlent doivent être concrétisées. Les relations contractuelles des prestataires sont régies exclusivement par le contrat conclu sur la base des règlements SIA 102, SIA 103, SIA 104, SIA 105 et SIA 108.

La construction durable n'est en rien statique – elle va au contraire continuer d'évoluer. Dans cette perspective, la norme propose une structure ouverte pouvant être complétée au cours du processus de planification et si nécessaire adaptée à un projet de construction spécifique. L'objectif consiste à encourager et soutenir une réflexion globale, en réseau, et ainsi à favoriser davantage encore la réalisation de constructions durables.

Commission SIA 112/1

Organisations représentées dans la commission SIA 112

AHB	Amt für Hochbauten Stadt Zürich
CFF	Chemins de fer fédéraux
eco-bau	Verein eco-bau, Nachhaltigkeit im öffentlichen Bau
FHNW	Fachhochschule Nordwestschweiz
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFL	Office fédéral du logement
SIA GS	Bureau SIA
SIA KH	Commission SIA pour les normes du bâtiment
SIA KNU	Commission SIA pour les normes environnementales et du développement durable

Commission SIA 112/1

		Représentant de
Président	Peter C. Jakob, architecte BSA, Zurich	Bureau d'étude
Membres	Matthias Drilling, géographe social ETH/SIA, Bâle Norbert Egli, ingénieur ETS, Berne Markus Fröhlin, architecte EPFL/SIA, Thoune Sandra Lehmann, spéc. de l'environnement ETH/SIA, Wohlen Olivier Meile, ingénieur, Berne Markus Nater, ingénieur, Berne Herbert Oberholzer, architecte BSA/SIA, Rapperswil Yves Roulet, ing. environnement/SIA, La Tour-de-Peilz Adriana Sparacino, ing. environnement, Zurich Verena Steiner, architecte, aménagiste, Zurich Yvonne Züger, dipl. Arch. FH, Zürich	FHNW OFEV, SIA KNU Bureau d'étude, SIA KH Bureau d'étude OFEN Maître d'ouvrage Bureau d'étude Investisseur, maître d'ouvrage Maître d'ouvrage OFL AHB, eco-bau

Auteurs Jörg Lamster, ingénieur, architecte TH/SIA, ingénieur en économie, Zurich
Katrín Pfäffli, architecte ETH/SIA, Zurich

Responsable Silke Sedvallson, architecte, Zurich
SIA GS

Adoption et validité

La Commission centrale des normes de la SIA a adopté la présente norme SIA 112/1 le 9 mars 2017.

Elle est valable à partir du 1^{er} septembre 2017.

Elle remplace la norme SIA 112/1 *Construction durable – Bâtiment*, édition 2004.

Copyright © 2017 by SIA Zurich

Tous les droits de reproduction, même partielle, de copie intégrale ou partielle (photocopie, microcopie, CD-ROM, etc.), d'enregistrement sur ordinateur et de traduction sont réservés.